

COMPTE RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR 15 octobre 2022

La réunion du CD s'est tenue à Lyon.

Comité directeur (21 membres)

✓ Présents (16)

Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Pierre Braëms, Georges Charlon, Jean-Louis Coste (Président), Jean-Louis Debiée (CND), François Duchesne de Lamotte (Médecin fédéral), Yves Dupin (APL), Jean-François Fauchier, Jean-Philippe Gallat, Jean-Pierre Gaury, Véronique Gensac, Dominique Jean (APL), Michel Joulot (Secrétaire général), Christophe Lafon, Sonia Ouldali, Gérard Vieux.

✓ Absents ayant donné pouvoir (4)

Michel Appriou, pouvoir à J.C. Bénintende ;
Clarisse Bouchard, pouvoir à Y. Dupin ;
Évelyne Falaix (CNCV), pouvoir à J.C. Bénintende ;
Bénédicte Lavaut (CNK), pouvoir à V. Gensac.

✓ Absent (1)

Thomas Sénac (CNP).

Nombre de présents et représentés : 20

Invités

Antoine Dupent, Jean-Marc Galan (com. Technique & sécurité), Jean-Luc Lomon (Président ligue d'Occitanie), Yannick Pourre (SNMVL), Sara Gill (com. Financière), Franck Rousseau (Président de la ligue Nouvelle-Aquitaine), Gilbert Veber (com. Tracté).

Direction technique nationale

Yves Goueslain (Directeur technique).

Secrétariat

Sophie Maurel (Directrice administrative) ;
Claude Beaumont.

Rappel de l'ordre du jour

Accueil des participants : 8 h 30

Début de réunion : 9 h 30

	Sujet	Type	Interventions
1.	Point du Président, chiffres	Information	J.L. Coste
2.	Situation financière, tableau de bord, point au 30 septembre 2022	Information	J.C. Bénintende
3.	Gestion des partenariats / Mécénats / Fonds de dotation	Information	J.L. Coste
4.	Fonds de solidarité	Information	J.L. Coste
5.	Nomination des présidents des commissions Formation et Compétition	Vote (par Balotilo)	M. Joulot
6.	Nouvelles dispositions du certificat médical	Information Vote (par Balotilo)	Y. Goueslain F. Duchesne de Lamotte
7.	Développement Sport Santé	Information	F. Duchesne de Lamotte
8.	Point sur l'accidentalité	Information	J.M. Galan
9.	Éligibilité au comité fédéral d'Éthique	Vote (par Balotilo)	G. Vieux
10.	Projets de transformation numérique (SIG, gestion des formations, classements des compétitions, plan de continuité informatique)	Information Vote (par Balotilo)	M. Joulot
11.	Présentation du projet de communication digitale par Antoine Dupent	Information	A. Dupent
12.	Point d'info sur la DTNe, réorganisation des missions	Information	Y. Goueslain
13.	Calendrier 2023	Information	M. Joulot
14.	Questions diverses	Information	M Joulot

Fin de réunion : 16 h 30.

J.L. Coste accueille les participants.

Assistent à la séance les présidents des ligues d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine qui étaient en réunion de l'APL la veille.

1. Point du Président, chiffres

Intervenant : J.L. Coste

En 2022, au 15 octobre 2022, la FFVL a délivré 43 528 licenciés contre 43 092 licenciés à la même date.

La répartition est de 32 714 licences annuelles, 8 169 titres de participation et 2 618 journées contact. Du point de vue financier, l'augmentation du nombre des licences délivrées correspond à un excédent financier évalué à 75 600 € par rapport à l'année dernière.

Le tableau de bord au 15 octobre de chaque année depuis 2018 met en évidence une bonne année 2022, avec une augmentation pour le parapente, mais une baisse du nombre de licences délivrées en kite.

Les clubs de kite ont du mal à se remettre de la pandémie. L'objectif du CNK pour la prochaine saison est de continuer à communiquer auprès des clubs pour rappeler l'importance de se licencier à la FFVL. Le wing-foil émergent provoque une énorme érosion du kite : la pratique du wing-foil est plus facile.

Le groupe de travail piloté par Georges Charlon, en charge de faire évoluer les licences vers la simplification, a avancé. Des questions restent encore à débattre. Une proposition sera faite au Comité directeur de décembre.

Le CNOSF est secoué par de grosses batailles politiques. Le secrétaire général a été révoqué. La situation est un peu confuse. Jean-Louis Coste indique qu'il a une position de retrait vis-à-vis de cette situation.

Au CNFAS, notre fédération est un peu plus à l'honneur du fait que les moteurs thermiques sont montrés du doigt.

Présentation des évolutions de la loi sur le sport par Michel Joulot

Annexe P1 : Évolution des statuts : loi sur le sport

La loi sur le sport a évolué : les instances nationales doivent mettre leurs statuts en conformité pour janvier 2024. La loi s'appliquera aux instances régionales (ligues et CDVL) à partir de 2028.

À partir de janvier 2024, au niveau du Comité directeur (CD) :

- devra être respectée la stricte parité ;
- deux représentants (homme et femme) des entraîneurs et des arbitres devront être nommés par leurs pairs ;
- deux représentants (homme et femme) des sportifs de haut niveau (SHN) devront être nommés par leurs pairs ;
- le nombre des postes réservés (SHN, arbitres, CN) du CD devra être inférieur à 25 %.

Un groupe de travail va être constitué pour intégrer aux statuts de la fédération cette évolution de la loi, en respectant la diversité des territoires, des activités et la présence des professionnels.

2. Situation financière – Point au 30 septembre

Intervenant : J.C. Bénintende

Les chiffres énoncés précédemment montrent que la situation financière de la fédération est bonne.

La fin de l'année approchant, le trésorier réclame aux gestionnaires de lignes budgétaires de faire leur point financier, de transmettre leurs dernières factures rapidement et de faire une projection à fin 2022

afin de savoir quel budget est susceptible d'être en dépassement ou voir comment peuvent être investies les sommes non dépensées. Retour à faire au trésorier.

3. Gestion des partenariats / Mécénats / Fonds de dotation

Intervenant : J.L. Coste

La campagne de mécénat annoncée lors de la dernière réunion du Comité directeur a été lancée auprès des licenciés « chef d'entreprise ».

Les fonds qui seront récoltés serviront à développer la pratique des jeunes, à améliorer la pratique féminine, à partager nos activités avec les personnes en situation de handicap, à aider les sportifs de haut niveau.

Au contraire du partenariat, le mécénat n'exige pas de contrepartie et permet la défiscalisation.

Le courrier envoyé aux licenciés sera transmis aux membres du CD afin qu'ils puissent éventuellement le diffuser auprès de mécènes potentiels.

Notre actuel partenaire ENGIE renonce pour l'instant à des actions pour aider le parapente. Des négociations sont à prévoir.

Le dossier de presse est en cours de finalisation.

Le dossier de partenariat doit être revu avec le concours de notre nouveau chargé de communication.

4. Fonds de solidarité

Intervenant : J.L. Coste

Afin de pouvoir aider des personnes en situation difficile, le président souhaite que la fédération constitue un fonds de solidarité. La procédure d'utilisation de ce fonds de solidarité devra être inscrite dans les statuts de la FFVL.

5. Commissions Formation et Compétition

Intervenant : M. Joulot

Annexe P5 : Élection des présidents des commissions Formation et Compétition

Annexe P5bis : Résultat des votes

Les propositions sont faites par les comités nationaux pour validation du Comité directeur.

Le vote a été effectué avec l'outil Balotilo.

Résultat des votes : 20 votants

Sont élus :

Nicolas Orand est élu à l'unanimité président de la commission Compétition delta.

Pierre Braëms est élu président de la commission Formation parapente (18 voix)

Franck Guillemet est élu à l'unanimité président de la commission Formation cerf-volant.

Marc Levesque est élu à l'unanimité président de la commission Compétition cerf-volant.

Yann Dejou est élu à l'unanimité président de la commission Formation kite.

Franck Rousseau est élu à l'unanimité président de la commission Compétition kite.

Olivier Chelmas est élu à l'unanimité président de la commission Compétition boomerang.

N'est pas validée la proposition de Marc Nossin au poste de président de la commission Compétition parapente. Le comité national Parapente devra faire une autre proposition au Comité directeur.

À l'issue du vote du Comité directeur, il reste à pourvoir les postes suivants :

- le président de la commission Formation delta, Jean-Louis Debiée assure l'intérim ;
- le président de la commission Formation boomerang, Michel Appriou assure l'intérim ;
- le président de la commission Compétition parapente, Marc Nossin continue d'assurer l'intérim jusqu'à son remplacement.

6. Nouvelles dispositions du certificat médical

Intervenants : Y. Goueslain et F. Duchesne de Lamotte

Annexe P6 : Prise de licence-modification

Annexe P6bis : Synthèse aptitude médicale

La loi sur le sport de mars 2022 impacte l'ensemble de l'organisation du sport en France et notamment les dispositions liées au certificat médical.

Le ministère des Sports a décidé de basculer la responsabilité de décider de la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) aux fédérations.

Le ministère a précisé les activités particulières dont font partie nos disciplines volantes, qui sont soumises à un accès différent, et l'accès à la pratique des jeunes (ayant déjà fait l'objet d'un décret en 2021).

Le décret d'application est paru en juillet 2022. Il indique que les commissions médicales des fédérations étaient compétentes pour donner un avis médical sur le sujet.

La commission Médicale fédérale a donc été chargée de proposer une organisation le plus vite possible. En découle le dispositif décrit dans les deux documents annexés, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2023.

Le médecin fédéral indique que l'idée de la commission est de faire connaître les contre-indications médicales et de faire prendre conscience de la prise de risque, d'où les questionnaires. Les questionnaires ne sont pas conservés par la fédération.

Un questionnaire spécifique obligatoire a été prévu pour les licenciés présentant un handicap. Cela permettra à ce public particulier de ne pas avoir à présenter un certificat médical tous les ans.

Le système de dérogation est maintenu.

Du fait de la délégation ce dispositif s'impose à tous les pratiquants du parapente, du delta et du speed-riding affiliés à d'autres fédérations.

Concernant le kitesurf, les règles sont fixées par la fédération française de Voile qui impose un certificat pour les compétitions à partir du niveau régional. Comme la FFVL n'en organise pas, nos pratiquants du kitesurf n'ont pas de certificat médical à présenter.

Le Comité directeur est invité à se prononcer sur le principe présenté par la commission Médicale. Celle-ci devra présenter les questionnaires et rédiger le nouveau règlement médical.

Résultat du vote à main levée.

Nombre de votants : 20

Les règles de souscription de la licence proposées par la commission Médicale sont adoptées à l'unanimité.

Modification concernant l'honorabilité

L'État a imposé aux fédérations de lui déclarer toutes les personnes en responsabilité en tant qu'élus et encadrants afin d'en vérifier l'honorabilité.

La fédération transmet donc régulièrement le fichier des élus, encadrants, bénévoles en relation avec du public. Celui-ci est croisé avec la base de données du ministère de l'Intérieur des personnes interdites de relation avec du public.

L'identification des encadrants fédéraux se faisant par l'intermédiaire de leur qualification, des personnes qualifiées mais n'exerçant plus d'encadrement peuvent être inscrites dans le fichier transmis au ministère de l'Intérieur. Afin de ne pas mettre en difficulté ce type de public, la FFVL va, au moment de la souscription de la licence, questionner le licencié pour savoir s'il est actif ou pas.

Une consultation de l'avocat est en cours sur le sujet.

Remarque : cela permettra de connaître le nombre de moniteurs fédéraux actifs.

Charte des encadrants

La signature des chartes des encadrants était imposée aux moniteurs bénévoles et professionnels des disciplines volantes.

Il est proposé de rendre ces chartes obligatoires pour les moniteurs bénévoles et professionnels des autres disciplines : kite, cerf-volant et boomerang.

Résultat du vote à main levée.

Nombre de votants : 20

La mise en place des chartes encadrants pour les disciplines non-volantes a été validée à l'unanimité des votants.

7. Développement du Sport Santé (SS)

Intervenant : F. Duchesne de Lamotte

Annexe P7 : Sport Santé

L'OMS préconise d'intégrer le sport dans les médications. La prévention ne faisant pas partie du système de la Sécurité sociale, la mise en place se fait via le C.

La difficulté de la fédération est de relier nos activités au Sport Santé.

C'est l'exercice physique qui entoure le vol en parapente qui s'avère intéressante pour le Sport Santé.

La pratique du biplace pourrait être un bon vecteur : le vol serait la récompense après l'effort physique de la montée au décollage. La difficulté reste de trouver des professionnels pour mettre en œuvre cette pratique du Sport Santé.

Des budgets intéressants sont mis à disposition d'actions pour le Sport Santé.

Une action Sport Santé réalisée pour le kitesurf va être présentée au prochain congrès de la médecine du sport.

Le médecin fédéral souhaite activer la commission Sport Santé. Il demande aux comités nationaux de lui proposer pour chaque discipline un représentant des clubs et un professionnel.

Le médecin fédéral va formaliser sa demande auprès des comités nationaux par une note explicative.

8. Point sur l'accidentalité

Intervenant : J.M. Galan

Annexe P8 : Accidentalité

La liste des accidents mortels prend en compte désormais les accidents des non-licenciés. En 2022, en parapente on dénombre douze accidents mortels pour des licenciés et 13 pour des non-licenciés, un en delta et deux en speed-riding. Le taux de mortalité à la FFVL est de un mort pour 2 000 licenciés par an. Il est similaire pour les autres fédérations aéronautiques sauf pour la FFPLUM qui a un taux de 1/600.

La comparaison des accidents corporels entre 2022 et les années 2018 et 2019 (années sans covid) montre une augmentation d'environ 20 % en 2022 des accidents déclarés (niveau 1 et 2). À nuancer par l'augmentation de 10 % du nombre de licenciés sur la même période.

Pour rappel : gravité 1 : blessure nécessitant moins de deux jours d'hospitalisation et gravité 2 : blessure occasionnant plus de deux jours d'hospitalisation.

Tous les accidents ne sont pas déclarés et il est donc difficile d'estimer le nombre total réel d'accidents. Toutefois, les réponses à la question « Est-ce que vous vous êtes blessé l'année précédente ? » du questionnaire mis en place à la souscription de la licence, donnent des indications : 57 % des licenciés ayant déclaré une blessure l'année précédente n'ont pas fait de déclaration d'accident. 66 % d'entre eux se sont blessés faiblement. Pour les 36 % restants, les blessures étaient plus graves.

Le questionnaire étant obligatoire, le résultat est intéressant. En résumé on estime que près des 2/3 des accidents corporels ne sont pas déclarés à la FFVL.

La commission Technique et sécurité s'est donnée pour objectif 2023 d'améliorer la déclaration d'accident afin qu'elle constitue également un retour d'expérience vis-à-vis de la communauté. Un effort de communication devra être fait pour sensibiliser les pratiquants de l'importance de ces retours d'expérience.

Le réseau des animateurs Sécurité (AS) est très dynamique et grandit : actuellement 186 AS sont répertoriés.

Jean-Marc Galan souhaiterait que le budget pour le faire vivre soit augmenté : il faut aider les personnes qui s'y impliquent à mettre en œuvre leurs idées.

Les membres du Comité directeur rappellent que le réseau des AS n'est pas indépendant de la CTS mais en fait partie. De ce fait il n'existe pas de budget spécifique au réseau des AS. Par contre la CTS doit reconsidérer sa demande de budget pour pouvoir en déléguer une partie au réseau des AS.

Par ailleurs sur des projets spécifiques les commissions transverses peuvent être sollicitées financièrement.

Véronique Gensac alerte sur l'intérêt de fonctionner avec les outils informatiques fédéraux communs.

9. Éligibilité au comité fédéral d'Éthique

Intervenant : G. Vieux

Annexe P9 : Proposition de renouvellement du CFE

Annexe P9bis : Conflit d'intérêt

Les deux documents ont été présentés au Comité directeur de septembre. Les membres du Comité directeur ont fait remonter leurs remarques à Gérard Vieux.

Deux modifications :

- concernant le conflit d'intérêts : ajout de la phrase : la déclaration par l'adresse ethique@ffvl.fr est une possibilité ;
- concernant le renouvellement du CFE : le nombre de mandatures complètes consécutives est limité à deux, soit douze ans.

Résultat du vote à main levée.

Nombre de votants : 20

Les deux documents sont validés par l'unanimité des votants.

10. Présentation du projet de communication digitale par Antoine Dupent

Antoine Dupent est prestataire de la FFVL. Il a été sélectionné suite à l'appel d'offres « Chargé de communication digitale » lancé l'été dernier.

Il est parapentiste. Il a travaillé dans le domaine du digital et d'Internet ainsi que dans l'évènementiel du sport.

Son travail a consisté à faire la synthèse des sites Internet de la FFVL et de ses disciplines et de réaliser un audit des réseaux sociaux pour pouvoir proposer un plan d'action.

Les communications autour des évènements génèrent de l'engagement, notamment en parapente. Il faut donc développer la communication et mettre en place des procédures la rendant plus immédiate. Il recommande de favoriser la prise de parole sur les actions interdisciplinaires.

Les publics féminins et jeunes, qui présentent un fort potentiel de croissance, sont sous-représentés. Des actions sur le sport adapté doivent être également communiquées.

Il est indispensable de faire évoluer l'ergonomie des sites Internet.

Son contrat prévoyant une intervention d'un jour et demi de travail par semaine, il est nécessaire qu'il soit accompagné dans sa mission. Il sollicite donc l'aide de référents pour la mise à jour des supports de communication.

Il sera nécessaire d'établir un document récapitulatif des évènements majeurs sur lesquels la fédération souhaite communiquer.

Il rappelle l'importance d'anticiper la communication, par exemple pour les championnats du monde de parapente de 2023.

L'étape suivante de sa mission sera de préparer le plan action 2023 et de participer à l'élaboration d'un budget.

11. Projets de transformation numérique (SIG, gestion des formations, scoring compétitions, plan de continuité informatique)

Intervenant : M. Joulot

P11 A : Plan de continuité informatique

Le plan de continuité informatique consiste à évaluer les risques informatiques de nos systèmes et de mettre en œuvre un dispositif visant à les minimiser.

Les risques majeurs sont liés en grande partie au fait que notre informaticien salarié intervient seul sur une grosse partie de notre système. Il en est de même pour le bénévole qui traite l'interface de gestion de la compétition parapente. En cas d'absence de l'un et/ou l'autre, nous pourrions être en difficulté.

Il est indispensable pour la fédération de sécuriser l'outil informatique.

P11 B : Gestion des formations

Faciliter la gestion des formations par la création d'un catalogue des formations qui seront gérées dans l'intranet pour l'inscription, le suivi et le paiement.

Le système de paiement envisagé « Hello asso » n'a pas été finalisé. Il faut le tester, notamment pour les paiements « multi-organismes ».

2022 a été l'année de mise en place et de tests au niveau national ; il reste maintenant à étendre ce fonctionnement aux formations des ligues et CDVL.

P11 C : Le scoring des compétitions

Le système Cargol atteignant ses limites il faut le remplacer.

Des tests ont été réalisés avec le logiciel d'Airscore lors du French Open et sur la pré-coupe du monde de parapente : résultat plutôt positif mais des problèmes d'importation de données FSDB subsistent. Ces tests seront poursuivis en 2023 sur les compétitions Élite en vue d'un déploiement en 2024.

Il faudra néanmoins définir les modalités de support informatique avec la CIVL afin d'assurer la pérennité de ce système de scoring.

P11 D : Le SIG, système d'information géographique

L'objectif est de regrouper des informations pratiques pour le licencié sur un même support.

Avantages pour la fédération :

- tisser le lien avec les licenciés et les fidéliser ;
- mettre la FFVL au cœur de l'information et garder une certaine maîtrise des données ;
- disposer d'une plateforme visible (offre qui peut intéresser des annonceurs).

Un tel système documenté peut également servir à informer sur nos usages et les défendre auprès des administrations environnementales.

Deux scénarios sont possibles :

1. Reprise de Spotair pour 50 k€ et 10 k€ d'intégration.
L'avantage est d'avoir une autre personne disponible pour seconder Jérôme.
2. Développement interne sur la base du prototype Parazone pour 120 k€ et la participation d'un chef de projet. Le chef de projet pourrait être Gilles Misslin si sa disponibilité était confirmée.

Proposition du groupe de travail : le rachat de Spotair par la FFVL à Pierre Mathieu avec une contractualisation à l'automne et la mise en place au premier trimestre 2023.

Jean-Louis Coste indique que la fédération va prendre un conseil supplémentaire avant de soumettre le sujet au vote du Comité directeur. Ce vote se fera par voie électronique.

Le système envisagé pourra être développé selon les besoins. On pourra y intégrer des données météo si on le souhaite. La difficulté actuelle est de structurer les fondations de ce service dont le but est d'offrir un modèle économique aux licenciés.

Il reste à définir qui aura accès au SIG (accès à tous les pratiquants, accès réservé aux adhérents FFVL...).

La FFVL devra amortir les coûts de maintenance.

12. Point d'information sur la DTNe, réorganisation des missions

Intervenant : Y. Goueslain

Un certain nombre de conseillers techniques sont sur le point de prendre leur retraite, d'où la nécessité de se réorganiser pour absorber ces départs.

Jean-Claude Bourdel a quitté ses fonctions en avril dernier. Joël Amiable vient de partir. Le départ de Didier Mathurin est prévu en janvier 2023 et celui de François Cuizinaud au printemps. Yves Goueslain et d'autres conseillers seront concernés dans un avenir proche (avant la fin de l'olympiade).

Il est donc indispensable de recruter et de faire évoluer les missions.

La fédération est dotée de conseillers d'État et emploie des conseillers fédéraux.

Avec la perte de la délégation du kite nautique, la FFVL a perdu trois postes de conseiller d'État. Aujourd'hui le prochain remplacement est encore à négocier.

Pour ce qui est des conseillers fédéraux, la FFVL n'a pas le budget suffisant pour mailler tout le territoire national et répondre à la sollicitation légitime de toutes les ligues. Il a donc été envisagé des cofinancements au fur et à mesure des départs : Patrick Joliet en ligue PACA, Cyprien Champ pour la ligue AURA.

Une discussion est en cours avec les présidents des ligues des Hauts-de-France, et du Grand-Est pour voir comment cofinancer l'embauche d'un conseiller commun à ces territoires.

Cyprien Champ a été recruté pour remplacer Jean-Claude Bourdel.

Il a repris des missions en ligue AURA et les missions de Joël Amiable pour la voltige et la précision d'atterrissage, centrées uniquement sur les équipes de France.

Le développement territorial va dans l'escarcelle de la commission Compétition parapente, géré par Fred Escriba.

Fred ne sera plus en charge du pôle France qui sera suivi par Charles Cazaux qu'on va recruter une fois qu'il aura passé son concours EPS. S'il réussit il deviendra conseiller d'État. Dans le cas contraire, la fédération prévoit de le recruter comme conseiller fédéral.

En 2023 la fédération devra penser au remplacement de son DTN. Une discussion devra être menée avec le ministère afin de mettre en place une période de tuilage afin qu'Yves Goueslain puisse préparer son départ avec son successeur. Cela implique pour le ministère d'avoir deux personnes sur un même poste, ce qui n'est pas évident.

Franck Rousseau de la ligue Nouvelle-Aquitaine indique que la présence d'un conseiller technique est importante pour la dynamique de la ligue.

13. Calendrier 2023

Intervenant : M. Joulot

8 décembre 2022 – CD Teams

5 février 2023 – CD à Lyon – attention ! c'est un dimanche

25 et 26 mars 2023 – AG
6 avril 2023 – CD Teams
17 juin 2023 – CD à Lyon
7 septembre 2023 – CD Teams
14 octobre 2023 – CD à Lyon
7 décembre 2023 – CD Teams

14. Questions diverses

Projet de convention avec les naturalistes suivi par les commissions Développement durable et Sites de pratique.

Intervenant : S. Ouldali

Sonia demande si la FFVL doit faire accélérer ou pas la procédure de signature de la convention (engagée depuis un an et demi). L'idée est d'être identifié comme interlocuteur pour pouvoir avoir l'opportunité de discuter de la création et de la localisation des zones à éviter ou des modalités d'application de la convention.

Toutefois certains points sont encore en suspens :

- certains naturalistes ne veulent pas qu'on diffuse des informations sur ces sites pour éviter que des personnes se rendent sur les zones sensibles ;
- il faut s'assurer de la compatibilité des systèmes informatiques entre naturalistes et FFVL (importation du tracé des zones à éviter) ;
- prévoir la liste des référents FFVL régionaux à annexer à la convention dans le cadre de discussions ;
- retour d'expérience sur l'impact des zones à éviter sur l'activité vol libre : il faut faire remonter les informations aux commissions Sites de pratique ou Développement durable ;
- s'assurer que la fédération aura de l'influence ;
- faire valoir les droits acquis du libériste (historique de tracés de vols).

Ces zones sensibles deviennent des zones interdites. Leur nombre augmente. Leur survol a pour conséquence des points de pénalité lors des compétitions.

S'engager en signant la convention peut engendrer des problèmes pour l'organisation des compétitions.

Pour la majorité des membres du Comité directeur, il n'est pas urgent de signer la convention. Par contre la fédération doit être présente pour évaluer les enjeux.

Le président Jean-Louis Coste clôt les débats et remercie les membres du Comité directeur et les invités pour leur participation.

RELEVÉ D'INFORMATION

	Sujet	Type	
1.	Point du Président, chiffres	Information	Nombre de licences délivrées en 2022 en augmentation. Gain financier de 75 600 € par rapport à 2021
2.	Situation financière, tableau de bord. Point au 30 septembre 2022	Information	Bonne situation financière. Le trésorier demande aux responsables de ligne budgétaire de faire un point comptable et de transmettre leurs factures d'ici fin novembre pour clore l'exercice 2022.
3.	Gestion des partenariats / mécénats / fonds de dotation	Information	Lancement de la campagne de mécénat : les fonds qui seront recueillis seront utilisés pour développer le sport féminin, le sport pour les jeunes et les pratiquants en situation de handicap.
4.	Fonds de solidarité	Information	Création d'un fonds de solidarité.
5.	Nomination des présidents des commissions Formation et Compétition	Vote (par Balotilo)	Élus : Nicolas Orand - Compétition delta. Pierre Braems - Formation parapente. Franck Guillemet - Formation cerf-volant. Marc Levesque - Compétition cerf-volant. Yann Dejou - Formation kite. Franck Rousseau - Compétition kite. Olivier Chelmas - Compétition boomerang. Le CNP devra faire une autre proposition pour le président de la commission Compétition. Il reste à pourvoir les présidents des commissions Formation boomerang et Formation delta. Les présidents des CN concernés assurent l'intérim.
6.	Nouvelles dispositions du certificat médical	Information Vote (par Balotilo)	<u>CACI - à partir du 1^{er} janvier 2023,</u> <u>Pour toutes les disciplines</u> , les mineurs n'auront pas à fournir de CACI mais un questionnaire spécifique obligatoire. <u>Pour les disciplines volantes :</u> - pratique de loisir solo : pas de CACI mais obligation de confirmer avoir lu les CI et les avoir comprises ; - compétition : tous les ans ; - biplaceurs pro et associatifs et moniteurs pro : à la souscription et tous les cinq ans + questionnaire hors année du CACI ; - personnes en situation de handicap : un questionnaire spécifique. <u>Pour le kite,</u> - pratique de loisir et compétition : pas de CACI mais obligation de confirmer avoir lu les CI et les avoir comprises ; - moniteurs pro : à la souscription et tous les cinq ans + questionnaire hors année du CACI ; - personnes en situation de handicap un questionnaire spécifique. <u>Pour le cerf-volant et le boomerang</u>



			<p>Pas de CACI.</p> <p><u>Honorabilité</u> L'État demande que lui soit communiqué le fichier des personnes en relation avec du public pour en vérifier l'honorabilité. Les encadrants devront donc indiquer à la souscription de leur licence s'ils sont actifs ou pas, cela pour éviter qu'une personne qualifiée soit inscrite dans le fichier transmis alors qu'elle n'est plus en relation avec du public.</p> <p><u>Chartes</u> : n'existant jusqu'à présent que pour les disciplines volantes, elles seront mises en place pour les non-volantes.</p>
7.	Développement Sport-Santé	Information	<p>Le médecin fédéral demande que les CN lui communiquent des référents, un associatif et un pro, pour chaque discipline afin d'activer la commission Sport-Santé. Des budgets sont disponibles et nos activités peuvent représenter un vecteur du Sport-Santé.</p>
8.	Point sur l'accidentalité	Information	<p>Objectif 2023 de la CTS : améliorer la déclaration d'accident afin qu'elle constitue également un retour d'expérience vis-à-vis de la communauté. Un effort de communication devra être fait pour sensibiliser les pratiquants à l'importance de ce retour d'expérience. Jean-Marc Galan demande du budget en 2023 pour permettre au réseau des AS de mettre en œuvre ses idées.</p>
9.	Éligibilité au comité fédéral d'Éthique	Vote (par Balotilo)	<p>Votants : 20 Le texte concernant les conflits d'intérêt et le renouvellement du CFE sont adoptés à l'unanimité des votants.</p>
10.	Présentation du projet de communication digitale par Antoine Dupent		<p>Antoine Dupent a réalisé une synthèse des sites Internet de la FFVL et un audit des réseaux sociaux. Conclusion : il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la communication pour la rendre plus immédiate ; - favoriser les actions interdisciplinaires ; - communiquer sur les actions à destination des femmes, des jeunes et du handicap ; - nommer des référents dans chaque discipline ; - établir un document récapitulatif des événements importants à venir. <p>Prochaine étape : établir un budget.</p>
11.	Projets de transformation numérique (SIG, gestion des formations, scoring compétitions, plan de continuité informatique)	Information Vote (par Balotilo)	<p><u>Plan de continuité informatique</u> Constat : les risques majeurs sont liés en grande partie au risque d'absence de l'informaticien de la FFVL ou du bénévole traitant l'interface de gestion de la compétition parapente.</p> <p><u>Gestion des formations</u> Le système consiste à faciliter la gestion des formations. La solution doit être étendue aux formations régionales. Reste à finaliser le moyen de paiement.</p> <p><u>Scoring des compétitions</u> Des tests avec Aircore ont été expérimentés. Ils seront poursuivis en 2023 sur des compétitions Élite en vue d'un déploiement en 2024. Il faut s'assurer de la pérennité du système avec la CIVL.</p> <p><u>SIG</u> L'objectif est de se doter d'un système évolutif pour mettre des informations pratiques à la disposition des licenciés. Le groupe de travail propose le rachat de Spotair. La FFVL va prendre un conseil supplémentaire avant de soumettre le projet au vote du Comité directeur.</p>

12.	Point d'information sur la DTNe, réorganisation des missions	Information	<p>La FFVL va devoir penser au remplacement des conseillers qui partent à la retraite, dont le DTN. Cyprien Champ a été embauché pour remplacer Jean-Claude Bourdel parti au printemps 2022. Il a repris les fonctions de Joël Amiable pour l'encadrement de la voltige et de la PA, et des fonctions au sein de la ligue AURA. Le recrutement d'un conseiller pour le pôle France est prévu.</p> <p>Concernant les ligue des Hauts-de-France et du Grand-Est un cofinancement est envisagé.</p> <p>Le projet de passation des dossiers est envisagé pour le remplacement du DTN. En attente de la décision du ministère qui doit prévoir alors deux personnes sur le même poste.</p>
13.	Calendrier 2023	Information	<p>8 décembre 2022 – CD Teams Dimanche 5 février 2023 – CD à Lyon 25 et 26 mars 2023 – AG 6 avril 2023 – CD Teams 17 juin 2023 – CD à Lyon 7 septembre 2023 – CD Teams 14 octobre 2023 – CD à Lyon 7 décembre 2023 – CD Teams</p>
14.	Questions diverses	Information	<p>Signature de la convention avec les naturalistes ? Le CD a décidé d'attendre.</p>